Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261019-2026_126-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 14/10/2026

Date de la convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 14 Votants : 14

L'an 2026, le 14 octobre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. ROUILLARD Emmanuel, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie,

Excusés avec pouvoir : Mme Hutsebaut Sylvie pouvoir donné à Mme CHRISTY Yoanna, M. EON Jonathan pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie pouvoir donné à M. CHARLIER Clothaire

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Clothaire CHARLIER

Réf	2026-126

Objet de la délibération : NON MAINTIEN DU POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEVENU VACANT

Monsieur Brossais Daniel annonce quitter l'assemblée et retire sa présence.

Le maire informe conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination de deux conseillers municipaux délégués. Ces nominations interviennent dans but d'alléger les délégations allouées aux 1 " et 3" adjointes, Le maire informe le conseil municipal de son choix de nommer trois conseillers municipaux délégués et précise que ceux-ci pourront percevoir une indemnité allouée par conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'exposé du maire, Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la nomination d'Aurélie CHARLES en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant la communication
- **PREND ACTE** de la nomination de Joel KERGOAT en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant la vie associative
- **PREND ACTE** de la nomination de Clothaire CHARLIER en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences jumelage et marché

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Clothaire CHARLIER